

MARIANN KÖRMENDY

Le temps vu de l'espace¹

A cikk arra a kérdésre keres választ, hogy a francia jelen időt (présent) mi teszi alkalmassá a múltban és a jövőben történő események kifejezésére, és milyen feltételekkel, mely igék, mely kontextusok esetében valósulhat meg ez a sajátos időreferencia. A példák tanulmányozása arra a következtetésre vezetett, hogy a jelen idő e képessége az igék aspektuális tulajdonságaival és az „irány” szemantikai jeggyel áll összefüggésben, különös tekintettel a perfektivitásra. A *directionnalité*-nek nevezett szemantikai jegy lokalizálja a beszélőt a mozgás kezdő vagy végpontján, és voltaképpen a perfektív aspektusból és ebből a lokalizálásból ered a múltra vagy jövőre vonatkozás lehetősége.

I. Introduction

Nous connaissons tous les grammaires qui, à propos du présent de l'indicatif, ne manquent pas de mentionner que – je cite – « un énoncé au présent peut évoquer le passé ou le futur », tout en précisant que « l'énoncé reste lié au moment de la parole, mais le procès est décalé dans le passé ou dans l'avenir » (Riegel et al, 1994 : 300). Ce type de constatation est généralement accompagné d'une remarque concernant la présence quasi obligatoire de complément de temps et elle est assortie d'exemples fort récurrents dont les plus connus sont certainement les phrases suivantes² :

1. *J'arrive à l'instant.*
2. *Je pars demain.*

Dans cette communication nous tenterons d'éclairer les origines et les mécanismes de ce phénomène de référence multiple et nous espérons démontrer que les explications habituelles sont incomplètes, voire discutables.

¹ Cet article est la version revue et corrigée de la communication faite au colloque « Temps et espace » (27-30 mars 2008, Université Masaryk, Brno, République Tchèque).

² Non seulement les verbes utilisés dans les exemples des grammaires sont les mêmes, les compléments de temps se répètent également, cf. entre autres chez Arrivé et al. (1986 : 564).

II. L'origine de cette capacité du présent de référer tantôt au passé, tantôt à l'avenir

Les grammaires³ consacrent en général un petit paragraphe à ce phénomène (Arrivé et al., 1986 : 563-564 ; Riegel et al., 1994 : 300, etc.) comme s'il était normal de voir un temps verbal ayant une référence temporelle multiple. Le raisonnement le plus fréquent est le suivant : le présent est un temps qui intègre une partie du passé et une partie de l'avenir, ce qui est dû au fait que la réalisation du procès nécessite plus de temps que le temps nécessaire pour l'énoncer. Plusieurs cas de figure sont alors possibles concernant la relation de ces deux durées ; ainsi, par exemple, la phrase :

3. *Il pleut.*

dépasse la limite du moment de l'énonciation vers le passé et vers l'avenir, alors que la phrase :

4. *Je sors du bureau du directeur.*

dépasse cette limite soit vers le passé, soit vers l'avenir comme nous allons le voir plus tard.

Les phrases déjà citées en (1) et (2), elles, dépassent une seule limite, la première couvrant le passé, la deuxième s'orientant vers l'avenir.

Vu sous cet angle, l'origine de cette capacité du présent viendrait du fait qu'il établit « un pont entre le présent et le futur » selon P. Imbs. *La grammaire d'aujourd'hui* (Arrivé et al., 1986 : 562) ajoute à cela que ce procès décalé est « fictivement intégré par l'une au moins de ses limites temporelles, à l'instance d'énonciation », autrement dit, ces emplois ont un caractère déictique certain, constatation d'ailleurs étayée par le fait que la grande majorité des exemples repérés sont à la première personne du singulier, comme les phrases suivantes, citées également par *La grammaire d'aujourd'hui* (Arrivé et al., 1986 : 562) :

5. *Je pars dans six mois.*

6. *Je reviens de Caracas.*

³ Dans notre travail, nous nous appuyons essentiellement sur les grammaires usuelles.

Les exemples (5) et (6) présentés ci-dessus contredisent en partie une des constatations des grammaires, notamment celle qui concerne la présence quasiment obligée d'un complément de temps ou l'intervention du contexte. Nous allons voir que le complément de temps, bien qu'utile, n'est absolument pas nécessaire et, surtout, sa présence ne fait que renforcer cette référence dans le cas des verbes qui se prêtent à figurer dans ce type d'énoncé, et, quant au contexte, sa contribution résulte d'une autre caractéristique, non abordée dans les grammaires et que nous essayerons d'identifier dans cette communication.

Si le complément de temps est utile pour décider s'il s'agit d'un procès passé ou à venir dans les exemples qui suivent, rien ne prouve que la référence temporelle soit générée par lui :

7. a. *J'arrive à l'instant.*
- b. *J'arrive dans cinq minutes.*
- c. *J'arrive.*

La phrase (7a) est effectivement orientée vers le passé et la phrase (7b) vers l'avenir grâce au complément de temps, mais dans la phrase (7c) – qui est orientée vers l'avenir aussi bien que la phrase (7b) – on ne trouve aucun complément de temps. Cela nous suggère que l'orientation temporelle vient d'ailleurs. En plus, dans les exemples cités dans les grammaires, le seul complément de temps que l'on trouve pour indiquer l'orientation vers le passé est la locution adverbiale *à l'instant*⁴.

Les exemples suivants montrent que ce complément de temps unique, censé orienter le procès vers un passé récent, est parfois superflu comme on peut le voir dans le cas de la phrase (8b) qui équivaut à la phrase (8a), ou bien il aboutit à une phrase incorrecte comme le montre la phrase (8c) :

8. a. *Je reviens du marché.*
- b. *Je reviens du marché à l'instant.*

⁴ Il convient d'ajouter que ce complément de temps est susceptible de renvoyer au passé ou au futur comme les dictionnaires en témoignent : dans l'article du *Dictionnaire de la langue française Larousse Lexis*, par exemple, nous trouvons *aussitôt* et *il y a très peu de temps* pour éclairer le sens de cette locution adverbiale (1992 : 965). Cependant, dans les exemples habituels, elle renvoie au passé ce qui semble correspondre à son interprétation spontanée dans le discours.

c. **Je pars à l'instant*⁵.

En effet, force est de constater que tous les verbes qui apparaissent dans les exemples cités pour illustrer la référence multiple du présent de l'indicatif sont non seulement perfectifs⁶, mais ils sont quasiment tous dotés d'une caractéristique sémantique que l'on pourrait nommer *directionnalité*.

III. Directionnalité comme facteur d'orientation temporelle

Les procès que nous avons examinés à travers les exemples expriment un mouvement et ils possèdent, en plus de cette caractéristique, un trait sémantique *direction*. Nous pensons que cela a une incidence sur l'orientation temporelle des procès, une incidence qui se compose de deux facteurs. Le premier concerne le mouvement exprimé par le procès. Dans le cas d'un mouvement qui a une direction intrinsèque, exprimé par un verbe perfectif, deux points peuvent être pertinents du point de vue de la référence temporelle : le point initial et le point final du mouvement. Il s'agit là de la deixis *spatiale* : la localisation de la situation actuelle peut sélectionner soit le point de départ, soit le point de destination comme point valable au moment de l'énonciation.

Si nous constatons que dans le cas des procès qui s'orientent spontanément vers l'avenir, c'est le point de départ qui est pertinent du point de vue de la deixis (cf. *partir*, *s'en aller*, etc.), il existe également des procès dans le cas desquels les deux points ont à peu près la même chance d'être déictiques⁷. C'est le cas par exemple des procès comme *arriver* ou *sortir* ou encore *revenir*. En fait, ce sont ces procès-là qui ont besoin d'indices pour déterminer leur

⁵ La phrase est correcte à condition d'interpréter *à l'instant* comme un complément orientant le procès vers le futur. Arrivé la cite également dans ce sens (1986 : 564). En aucun cas, la locution adverbiale ne peut orienter le procès vers le passé dans cette phrase. Selon la remarque de Guy Achard-Bayle qui participait à la séance du colloque où cette communication a été faite, le locuteur natif « rectifie » en quelque sorte cette locution en la remplaçant inconsciemment par *dans un instant*.

⁶ Nous utilisons le terme *perfectif* pour désigner l'aspect sémantique intrinsèque qui consiste à considérer le terme du procès vs l'aspect imperfectif qui envisage le procès dans son déroulement, par exemple *partir* vs *voyager*. (Voir entre autres Riegel et al., 1994 : 293)

⁷ Dans l'avenir, nous pensons élargir nos investigations aux études concernant les caractéristiques spatiales des verbes ce qui nous permettra de comparer nos observations avec certains ouvrages comme par exemple *Les Verbes Français* (Dubois et Dubois-Charlier, 1997) ou des recherches de Boons (1987) ou d'Andrée Borillo.

orientation temporelle, et encore, il s'agit d'une nécessité unidirectionnelle : l'orientation vers l'avenir se fait sans indice (9) ou avec un indice facultatif (10.d et e), alors que celle vers le passé s'appuie soit sur le contexte (10. c.), soit sur un complément de *temps* (10.a.) ou de lieu (10.b.), il s'agit donc ici du cas évoqué dans les grammaires.

9. *Je reviens.*

10. a. *Je reviens à l'instant.*

b. *Je reviens de chez le médecin.*

c. *Ne t'affole pas, je reviens de chez le médecin, tout va bien.*

vs.

d. *Je reviens (dans une heure).*

e. *(Ne t'inquiète pas), je reviens.*

Un procès perfectif sans directionnalité, par exemple un verbe comme *commencer* ou *finir*, ne fonctionnera pas de la même manière ; la phrase *Je commence une nouvelle partie* est équivalente à la phrase *Je suis en train de commencer une nouvelle partie*. Pour obtenir un effet de futur ou de passé, nous avons obligatoirement besoin d'un complément de temps ou éventuellement, d'un autre indice, contextuel :

11. - *Que fais-tu ?* - *Je finis mon dîner.*

12. *Je finis dans cinq minutes.*

13. *Je finis à l'instant.*

Il importe de signaler que l'énoncé (12) suggère, à travers des versions proches, qu'il est possible d'étendre cette analyse au futur, suggestion à laquelle nous résisterons cette fois. En effet, l'analyse des rapports entre l'énoncé (12) et ses versions possibles (par exemple *J'ai fini* / *J'aurai fini* / *je finirai* dans 5 minutes) dépasseraient les cadres de la présente communication.

En ce qui concerne les procès imperfectifs, leur orientation temporelle au présent est semblable à celle des perfectifs non directionnels : l'énoncé *J'habite à l'hôtel* signifie incontestablement que le procès est en cours de réalisation.

Pour revenir aux procès perfectifs directionnels, dans l'esprit de ce qui a été dit, dans la phrase (9), orientée vers le futur, c'est le point initial du procès

partir qui est pertinent (= Je suis à l'endroit *d'où* je dois revenir ou, tout au plus, sur le chemin de retour), ainsi nous n'avons pas besoin d'indice supplémentaire pour interpréter le procès comme étant un procès à venir. En revanche, dans le cas du même procès (*revenir*) des exemples au (10), les énoncés (a), (b) et (c) sont orientés vers le passé, alors que le (d) et le (e) s'orientent vers le futur. Bref, spontanément et sans indice l'interprétation pertinente est celle qui s'oriente vers le futur, mais la présence d'un indice sera susceptible de déterminer lequel des deux points potentiellement pertinents est opérationnel dans quelle phrase et il déterminera ainsi l'orientation temporelle de l'énoncé. Les compléments de temps des énoncés (a) et (d) sélectionnent respectivement le point final et le point initial pour déterminer l'orientation pertinente, mais ce n'est qu'une des possibilités. En fait, comme nous l'avons signalé, l'orientation vers le futur n'a pas besoin de cet indice, et, quant à l'orientation vers le passé, elle peut également se réaliser par un autre complément, soit par un complément de lieu comme dans l'énoncé (10 b), soit par un autre type de complément :

14. *Je reviens à coup sûr.*

Le contexte que les grammaires font généralement intervenir pour expliquer le fonctionnement du présent est susceptible de servir d'indice dans les mêmes cas :

15. *J'ai trop chaud, je sors du bureau. (futur)*⁸

16. *Je sors du bureau du directeur, il m'a donné une augmentation de salaire. (passé)*

La question s'impose : qu'est-ce qui détermine le choix de l'orientation dans les cas où les deux interprétations sont également possibles ou comment décide-t-on du point pertinent ? Nos exemples montrent que le point pertinent est celui qui est déictique, c'est-à-dire celui qui correspond à la position *spatiale* du locuteur.

⁸ L'ordre des propositions n'a pas d'incidence sur l'orientation temporelle, cf. *Je sors du bureau, j'ai trop chaud.*

IV. Localisation du locuteur comme facteur d'orientation temporelle

La localisation du locuteur dans la situation d'énonciation est en effet la deuxième composante de l'incidence de la directionnalité du procès sur l'orientation temporelle de l'énoncé. Cela revient à dire que tous ces énoncés sont déictiques et que *la déixis spatiale* de ce type d'énoncé joue un rôle décisif dans la sélection de *l'orientation temporelle*. Nous espérons avoir démontré cette constatation à travers les énoncés (9) – (10) et (14) – (16) dans lesquels cette localisation transparaît clairement. Dans le cas de l'énoncé (10.b.), par exemple, nous avons trouvé que l'orientation vers le passé se fait à l'aide du complément de lieu mais nous préférons ajouter que le procès peut être tout de même interprété comme un procès futur, il suffit de changer la localisation du locuteur à l'aide du contexte :

10. b. Je reviens de chez le médecin et on va au cinéma, d'accord ?

Dans cet énoncé, le locuteur se trouve au point initial du mouvement et ce point est sélectionné par le contexte.

Nous pensons que c'est justement cette localisation spatiale qui génère l'orientation temporelle via l'indice éventuel et cette orientation ne peut donc pas être déduite simplement du présent comme temps verbal ou de son caractère multiple, mais elle doit être envisagée comme un phénomène aspectuel⁹, étroitement lié au trait *direction* du procès et à la position du locuteur au moment de l'énonciation.

Dans le cas de ces énoncés déictiques, le moment de l'énonciation, représenté par le présent, est pris comme point de référence pour situer les procès. Qu'en est-il des cas où ce point de référence est situé dans le passé ? Dans ces cas, c'est l'imparfait qui déterminera le cadre temporel dans lequel les procès se dérouleront ; dans ce sens l'imparfait fonctionne comme une sorte de présent du passé. Nous pourrions constater que les phénomènes d'orientation

⁹ Nous considérons que c'est un phénomène aspectuel non seulement parce qu'il est lié à la perfectivité des verbes mais aussi parce que les caractéristiques sémantiques qui interviennent – le point initial ou final d'un procès exprimant un mouvement – sont également d'ordre aspectuel.

temporelle se réalisent également dans le passé, en orientant les procès vers un déroulement tantôt antérieur, tantôt postérieur au point de référence :

17. *Je revenais du marché.*

18. *Je partais pour Caracas.*

Il est clair que l'interprétation par défaut de tels énoncés, contenant également des verbes perfectifs exprimant un mouvement, nous oriente respectivement vers l'antériorité et la postériorité, les procès n'étant contemporains au point de référence qu'accidentellement ; pour l'être, c'est-à-dire pour avoir la signification des exemples (19) et (20), ils ont besoin d'indices contextuels solides, très souvent de caractère spatial :

19. *a. J'étais en train de revenir du marché.*

b. Je revenais du marché quand la voiture m'a renversé.

20. *a. J'étais en train de partir pour Caracas.*

b. Je partais pour Caracas quand tu m'as vu à l'aéroport.

Nous constatons également que la localisation du locuteur n'est point affectée par le changement de champ temporel : dans le cas de la phrase (17) le locuteur a déjà quitté le marché et dans le cas de la phrase (18), il n'est pas encore parti pour Caracas. Cela constitue à nos yeux une preuve de plus pour affirmer que ces valeurs de « passé » et de « futur » sont difficilement imputables au présent même. Cependant, l'exploration de ces phénomènes d'antériorité et de postériorité dépasserait les cadres de cette communication.

En revanche, nous ne pouvons éviter d'aborder ce que les grammaires appellent communément des périphrases verbales exprimant un passé récent ou un futur imminent, en l'occurrence les expressions *venir de + infinitif* et *aller + infinitif*. Soit les énoncés suivants :

21. *a. Je viens de raccrocher le téléphone.*

b. Je viens du bureau.

22. *a. Je vais te rappeler.*

b. Je vais au bureau.

Nous constatons que les verbes qui interviennent dans ces périphrases sont également des verbes directionnels qui expriment le passé ou le futur au même

titre que les autres verbes du même type (cf. 21.b. et 22.b.) ; dans la périphrase ils jouent un rôle de semi-auxiliaire où l'idée du déplacement s'est déjà estompée. Il est difficile de ne pas voir dans ces expressions une forme (semi)grammaticalisée dans le cas de laquelle l'orientation temporelle résulte de la localisation du locuteur de la même manière que dans le cas des procès directionnels sémantiquement pleins.

V. Conclusions

Pour conclure nos propos, nous proposons un tableau où il apparaît dans quelles conditions les différents types de procès peuvent s'orienter vers le passé ou vers le futur.

Tableau de synthèse

Perfectivité et directionnalité du procès	Position spatiale du locuteur PI = point initial PF = point final	Indices spatio-temporels		Procès orienté vers le passé / le futur	exemple
		Complément de temps	Complément de lieu		
Perfectifs directionnels	PI	-	-	futur	Je pars. Je descends. Je reviens.
	PI	+	-	futur	Je pars dans 5 minutes. Je descends bientôt. Je reviens demain.
	PI	-	+	futur	Je pars de Brno. Je descends au prochain arrêt.
	PI	+	+	futur ⁱ	Je pars de Brno ce soir. Je reviens de Caracas demain.
	PF	-	+	passé ⁱⁱ	Je sors de chez le médecin. Je reviens de Caracas.
	PF	+	-	passé	J'arrive à l'instant.
	PF	+	+	passé	J'arrive à l'instant du marché. Je sors à l'instant de chez le médecin.
Perfectifs non directionnels	PI	+	-	futur	Je commence le stage demain. je trouve la solution un jour.
	PF	+	-	passé ⁱⁱⁱ	?Je termine le travail à l'instant.
Imperfectifs	PI	+	-	futur ^{iv}	Demain je ne suis plus là.

Remarques :

Le complément de temps est plus fort que le complément de lieu dans la détermination de l'orientation temporelle (cf. les exemples de la ligne suivante).

Un indice contextuel supplémentaire peut changer l'orientation temporelle de ces énoncés (cf. 10.b. et b')

Le futur simple concurrence fortement le présent dans le cas des procès perfectifs non directionnels aussi bien que dans le cas des procès imperfectifs.

Le présent de ce type d'énoncé relève du *présent prophétique* (Riegel et al., 1994 : 301).

Le tableau nous montre que les procès perfectifs directionnels sont les seuls à pouvoir renvoyer au passé ou au futur sans complément de *temps*, d'ailleurs ils sont aussi les plus fréquents dans ce type d'énoncé. L'orientation vers le futur paraît en outre capable de se déclencher sans aucun indice même si celui-ci reste toujours possible, alors que l'orientation vers le passé se réalise nécessairement soit à l'aide d'un complément de temps, soit à l'aide d'un complément de lieu ou de manière. Les indices permettent à la plupart de ces procès de référer tantôt au passé, tantôt au futur mais le verbe *partir* échappe à cette caractéristique : il semble incapable de référer au passé, autrement dit, il est impossible que le locuteur se trouve au point final du mouvement au moment de l'énonciation. Cette référence au passé est sans doute bloquée par le sémantisme du procès et le blocage frappe également ses synonymes¹⁰.

En ce qui concerne les procès perfectifs non directionnels, les compléments de lieu sont inopératoires dans la détermination de l'orientation temporelle, un complément de temps s'impose donc comme les grammaires le préconisent. Les imperfectifs semblent incapables de renvoyer au passé, toutefois l'orientation vers le futur est possible dans certains cas ; il s'agit d'énoncés quasiment figés où un complément de temps sous-tend cette orientation. Dans ces énoncés, cependant, l'utilisation du futur simple paraît préférable.

¹⁰ Nous n'avons pas eu la possibilité d'approfondir l'examen de ce cas de blocage, néanmoins il est quasiment certain que d'autres cas de blocages existent dans ce domaine.

De nombreuses questions se posent à l'issue de ces investigations dont nous évoquons quelques unes seulement : quelles sont les catégories de verbes qui obéissent à ces principes de fonctionnement ou qu'en est-il des verbes de « non-mouvement » (cf. par exemple le verbe rester) ou encore, les différents types d'indices (compléments de lieu, de temps, de manière, indices contextuels...) sont-ils soumis à une certaine hiérarchie ou ont-ils le même pouvoir d'orienter le procès vers le passé ou le futur ? Nous espérons pouvoir continuer le travail pour explorer ces questions dans l'avenir.

Dans cette communication, nous avons essayé d'observer le temps du présent de l'indicatif à partir de l'espace du locuteur. Cette étude croisée nous a amenés à conclure que la capacité du présent à renvoyer au passé et au futur est une caractéristique complexe qui est étroitement liée aux traits aspectuels des procès et à la localisation du locuteur au moment de l'énonciation.

Bibliographie

Dictionnaire de la langue française Lexis, 1992, Paris, Larousse.

ARRIVÉ, Michel et al., 1986, *La grammaire d'aujourd'hui*, Paris, Flammarion.

BOONS, Jean-Paul, 1987, « La notion sémantique de déplacement dans une classification syntaxique des verbes locatifs », *Langue française*, n°76, pp. 5-40.

DUBOIS, Jean, DUBOIS-CHARLIER, Françoise, 1997, *Les Verbes français*, Paris, Larousse-Bordas.

KELEMEN, Jolán et al., 1989, *Grammaire du français contemporain*, Budapest, Tankönyvkiadó.

RIEGEL, Martin et al., 1994, *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF.

WILMET, Marc, 1998, *Grammaire critique du français*, Paris, Bruxelles, Hachette-Duculot.

MARIANN KÖRMENDY

Université Eötvös Loránd de Budapest

Courriel : kormendy_m@hotmail.com